



17 juillet 2017

(17-3857)

Page: 1/3

Comité des licences d'importation

Original: anglais

## RÉPONSES DU BRÉSIL AUX QUESTIONS POSÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

La communication ci-après, datée du 17 juillet 2017, est distribuée à la demande de la délégation du Brésil.

À la demande du Brésil, l'Union européenne communique par écrit les questions soulevées au cours de la dernière réunion du Comité des licences d'importation.

1. L'UE se réfère aux notifications présentées par le Brésil et distribuées sous la cote G/LIC/N/1/BRA/7 (conformément aux articles 1:4 et 8:2 de l'Accord sur les procédures de licences d'importation) et sous la cote G/LIC/N/2/BRA/7 (conformément à l'article 5 de l'Accord sur les procédures de licences d'importation).

L'UE croit comprendre que les notifications présentées par le Brésil ne concernent pas un produit spécifique ou une modification spécifique des procédures de licences d'importation pour un ou plusieurs produits. Au contraire, les notifications concernent le régime général de procédures d'importation en vigueur. Par conséquent:

- Le Brésil pourrait-il donner des précisions sur la manière de lire ces notifications?
- Le Brésil pourrait-il indiquer plus précisément quels sont les nouveaux régimes de licences d'importation et/ou les modifications apportées aux procédures de licences d'importation existantes qui ont été notifiées?

### Réponse

**La notification brésilienne présente un aperçu général des licences d'importation au Brésil et elle indique, chaque fois que cela est nécessaire, la législation propre à chaque organisme concerné. Le site Web indiqué dans la notification ("<http://www.mdic.gov.br/index.php/comercio-externo/importacao/tratamento-administrativo-de-importacao>") présente les listes des produits soumis à des procédures administratives. Nous tenons compte des observations du Secrétariat et des questions des Membres pour analyser différents modèles de présentation des données afin de rendre le régime encore plus transparent.**

2. Il est fait référence à la notification annuelle présentée par le Brésil conformément à l'article 7:3 de l'Accord sur les procédures de licences d'importation, distribuée sous la cote G/LIC/N/3/BRA/11.

L'UE estime que cette notification ne respecte pas les prescriptions énoncées dans le questionnaire figurant dans le document G/LIC/3 (annexe).

Selon les règles actuellement applicables en la matière, la notification annuelle devrait présenter brièvement chaque régime dans son ensemble et répondre, pour chacun d'entre eux, aux questions pertinentes.

Le Brésil s'est contenté de faire référence à son SISCOMEX sans présenter de description détaillée des procédures d'importation pour chaque produit. En outre, il semble que les procédures SISCOMEX en ligne ne sont pas encore totalement opérationnelles (voir la réponse au point 6.d).

Par conséquent, l'UE aimerait obtenir les éclaircissements ci-après:

- Le Brésil pourrait-il fournir une description complète des procédures en vigueur pour chaque produit soumis à des prescriptions en matière de licences d'importation?

#### Réponse

**Les procédures générales figurent dans la "Portaria du SECEX n° 23/2011", qui peut être téléchargée à l'adresse "<http://portal.siscomex.gov.br/legislacao/biblioteca-de-arquivos/secex/portaria-no-23-de-14-de-julho-de-2011>". Pour obtenir les procédures applicables spécifiquement à un produit, il convient également de consulter la législation propre à l'organisme concerné. Tous les arrêtés relatifs au commerce extérieur peuvent être téléchargés à l'adresse <http://portal.siscomex.gov.br/legislacao>.**

- Le Brésil pourrait-il fournir la liste des lignes tarifaires indiquant clairement si une procédure automatique ou non automatique de licences d'importation est applicable?

#### Réponse

**Les listes complètes des lignes tarifaires soumises à des licences automatiques ou non automatiques peuvent être téléchargées à l'adresse "<http://www.mdic.gov.br/index.php/comercio-exterior/importacao/tratamento-administrativo-de-importacao>".**

- D'après les renseignements disponibles, il semble qu'une licence d'importation serait nécessaire pour l'importation de produits relevant de plus de 5 000 lignes tarifaires. À cet égard:

- Le Brésil pourrait-il indiquer si cette information est correcte?

#### Réponse

**Cette information est correcte. Plus de 5 000 produits sont soumis à des licences d'importation, comme il est indiqué dans l'examen des politiques commerciales du Brésil.**

- Le Brésil pourrait-il préciser les raisons de ce recours aussi fréquent aux licences d'importation?

#### Réponse

**Compte tenu de l'évolution notable du commerce extérieur brésilien ces dernières décennies, les entités gouvernementales avaient besoin de différentes mesures de contrôle pour pouvoir faire respecter d'importantes politiques publiques dans des domaines tels que la santé des personnes, la sécurité sanitaire des produits alimentaires, l'environnement, la sécurité publique et les droits des consommateurs. Cette large utilisation des licences d'importation est en partie due à l'absence de systèmes et d'outils adéquats permettant à chaque organisme concerné d'être correctement informé des données nécessaires concernant chaque processus d'importation. Pour remédier à cette situation, le gouvernement brésilien révisé les procédures et met en place un système visant à répondre aux besoins de tous les organismes dont l'activité est liée au commerce extérieur. Le guichet unique brésilien est mis en œuvre progressivement et intégrera de nouveaux outils et tous les systèmes des organismes concernés.**

- Le Brésil pourrait-il expliquer comment cela pourrait être justifié compte tenu également du fait qu'il déclare dans sa notification annuelle que, *en règle générale*, le régime d'importation brésilien ne nécessite pas l'obtention de licences?

### Réponse

**Oui, en règle générale, le régime d'importation brésilien ne nécessite pas l'obtention de licences, comme indiqué dans la "Portaria SECEX n° 23/2011". Néanmoins, les entités gouvernementales exigent des renseignements spécifiques pour certains produits, qui ont donc été regroupés dans les listes mentionnées à l'adresse "<http://www.mdic.gov.br/index.php/comercio-exterior/importacao/tratamento-administrativo-de-importacao>".**

- Le Brésil pourrait-il préciser quand le nouveau guichet unique du SISCOMEX sera pleinement opérationnel en ce qui concerne les licences d'importation?

### Réponse

**Les nouvelles procédures d'importation dans le cadre du guichet unique brésilien seront pleinement opérationnelles d'ici à la fin de 2018.**

En outre, étant donné que les produits ne sont pas clairement définis, l'UE fait part à nouveau de ses préoccupations concernant les procédures applicables à l'importation de nitrocellulose et demande au Brésil des éclaircissements supplémentaires.

En particulier, l'UE note que la notification du Brésil fait référence à la page Web du Ministère de l'industrie, qui propose un tableau relatif aux procédures d'importation ("<http://www.mdic.gov.br/comercio-exterior/importacao/tratamento-administrativo-de-importacao>"). D'après ce tableau, il semble que l'importation de nitrocellulose est soumise à des licences d'importation automatiques.

- Le Brésil pourrait-il préciser si les importations de produits relevant de la position 3912.20 de la NCM (nitrate de cellulose/nitrocellulose) font l'objet de licences automatiques comme cela est indiqué dans la notification, ou de licences non automatiques comme cela a été déclaré pendant la réunion?

### Réponse

**Les renseignements corrects ont été fournis pendant la réunion (licences d'importation non automatiques). Le tableau valable qui présente les procédures brésiliennes concernant la nitrocellulose peut être téléchargé à l'adresse suivante "[www.mdic.gov.br/index.php/comercio-exterior/importacao/tratamento-administrativo-de-importacao](http://www.mdic.gov.br/index.php/comercio-exterior/importacao/tratamento-administrativo-de-importacao)".**

- Si des licences d'importation non automatiques sont requises, le Brésil envisage-t-il de modifier sa notification? Pourrait-il fournir des renseignements détaillés sur les procédures applicables à l'importation de ces produits?

### Réponse

**Le gouvernement brésilien est en train de modifier la notification. Nous procédons à des examens, qui se trouvent à un stade avancé, afin de mettre à jour ce document et la notification concernant les restrictions quantitatives (G/MA/QR/N/BRA/1).**

---